

ACCORD GROUPE THALES POUR SOUTENIR L'EMPLOI, L'ACTIVITE ET PREPARER L'AVENIR

APPLICABLE SUR AMS (LAS-FR)



Les propositions CGT (présenté le 5/11/2020)

■ LAS-FR aidé par le groupe a les moyens de faire autrement que réduire les emplois dans AMS. Il faut juste le vouloir.

- Utiliser l'Activité Partielle Longue Durée (APLD)
- Formation
- Maintenir un haut niveau de R&D et R&T pour préparer l'avenir
- Réfléchir à la transition énergétique de nos systèmes.

**Pour faire bouger les lignes nous avons besoin de votre mobilisation
Seuls nous ne ferons qu'accompagner le plan de suppression d'emploi**

Le préambule affirme

- la Direction et les Organisations syndicales représentatives du Groupe ont décidé d'ouvrir une négociation au niveau du Groupe pour accompagner et soutenir les salariés impactés par les baisses d'activités et/ou les décisions de transformation du Groupe.
- Face à cette crise, pour soutenir l'emploi et nos activités, les parties au présent accord ont décidé de retenir les objectifs suivants :
 - Répondre à l'urgence pour soutenir les activités en difficulté et accompagner les salariés
 - Soutenir l'emploi dans les territoires par le renforcement de la mobilité interne Thales
 - Maintenir et soutenir la politique d'emploi des jeunes en soutenant l'apprentissage et le recrutement de jeunes diplômés
 - Créer de nouvelles activités sur certains sites impactés par la crise aéronautique
 - Accompagner la transmission de compétences et de savoir-faire et renforcer la formation
- En contrepartie de ces mesures, Thales s'engage à ne pas procéder à des licenciements pour motif économique.

■ TITRE I – DIAGNOSTIC ET IMPACT SUR L'EMPLOI DE LA CRISE SANITAIRE POUR LE GROUPE

■ Le périmètre concerné

- GBU AVS avec les BL FLX, ELS, T&S
- GBU LAS avec la BL AMS
- La GBU TAS (Thales Alenia Space)
- La société TGS (Thales Global Service)

■ Pas d'autres sociétés/entités concernées

■ TITRE II SOUTIEN A L'EMPLOI PENDANT LA CRISE ECONOMIQUE ET SANITAIRE

- « Pour les salariés en APLD, les cotisations salariales/employeur au régime santé et prévoyance (incapacité, invalidité, décès) au titre de l'activité partielle seront maintenues et intégralement prises en charge par l'employeur et les droits à la retraite (régime général et retraite complémentaire) seront maintenus dans le respect des dispositions légales et réglementaires. »

PREPARATION DE L'AVENIR : DEVELOPPEMENT ET SOUTIEN DES ACTIVITES

- Favoriser l'innovation au service de la transition énergétique et écologique
- Renforcer le ferroviaire par l'innovation
- Développer le spatial dans le domaine de la Défense
- Solidarité intragroupe
- Préservation de la sous-traitance

PRESERVATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES SAVOIR-FAIRE

- Plan de relance et préservation des compétences et des savoir-faire
- Adaptation de l'emploi et préservation des compétences critiques
- Transfert des compétences et des savoir-faire
- Engagements en terme d'accueil d'apprentis

LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-DISPOSITIONS GENERALES

- Périmètre d'application des mesures d'adaptation et durée du dispositif
- Principes généraux retenus
- Modalités d'appel à candidature
- L'accompagnement des salariés
- Respect de la discrétion/ confidentialité de la démarche du salarié

LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-DISPOSITIF RENFORCE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITE

Mobilité géographique au sein du Groupe vers un site situé à moins de 50 km du domicile du salarié

- Prime à la mobilité avec changement d'établissement/de société mais n'impliquant pas un déménagement
- Indemnisation de l'allongement du temps de trajet
- Dispositions particulières pour les salariés en situation de handicap
- Remboursement du coût supplémentaire de transport
- Avance pour l'achat d'un véhicule
- Aide au passage du permis de conduire automobile

LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-Mobilité géographique au sein du Groupe vers un site situé à 50 km et plus du domicile. du salarié

- Prime à la mobilité avec changement d'établissement/de société
- Voyage de reconnaissance
- Mesures spécifiques pendant la période d'adaptation en l'absence de déménagement concomitant à l'entrée en mobilité
- Mesures accompagnant l'installation définitive
- Avance pour l'achat d'un véhicule
- Aide au passage du permis de conduire automobile
- Aides liées à l'emploi du conjoint

- LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-Mobilité géographique sans transfert familial
- LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-Détachement au sein du Groupe
- LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-Mobilité externe Groupe

LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCES A LA RETRAITE

- Accès à la retraite sans délai
- Dispositif spécifique de départ anticipé à la retraite

LES MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI-AUTRES MESURES

- Aide à la création ou à la reprise d'entreprise
- Pass'Compétences
- Rupture conventionnelle collective

Ce que l'on n'a pas réussi y faire figurer

- Les engagements chiffrés, sur le plan de relance, autre que ceux déjà pris pour accéder aux plan de soutien (1€ d'autofinancement pour 1€ d'aides publique) ;
- Des engagements précis et concrets sur les projets de relance, de préparation de l'avenir
- Un engagement ferme de ne pas transférer des activités dans les centres de compétences Thales en Indes et en Roumanie.
- Thales Alenia Space figure toujours dans cet accord alors que cela devrait relever de l'accord Anticipation.

LA CGT a Signé cet accord



QUESTIONS / REPONSES